



Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2014.0010462.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 1/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

A799AUA27967F

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/03/2014 au 31/03/2014 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	65,49	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>65,49</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

du 01/04/2014 au 30/04/2014 MENSUEL / AVANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
01/03/2014 SOLDE ANTERIEUR	65,49	
10/03/2014 Prvt du 10/03/2014 AZOUAL HABIB		65,49
LOYER BOX	65,49	
<b>TOTAL de la période du 01/04/2014 au 30/04/2014</b>	<b>65,49</b>	
<b>Montant net à payer (Euros.)</b>	<b>65,49</b>	<b>130,98</b>

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

Prélevé le : 10/04/2014

Montant prélevé : 65,49 Euros.

Compte : 04445456446

Titulaire du compte : AZOUAL HABIBA











Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2011.0020797.

Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 6/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

### QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/06/2011 au 30/06/2011 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	60,00	
TOTAL de la période (Euros.)	60,00	60,00

### AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		





Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2011.0027358.

Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 8/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

### QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/08/2011 au 31/08/2011 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	60,00	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>60,00</b>	

✂

### AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		



Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2011.0030579.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service	
Gestionnaire : DUMONT Marie	04 72 69 12 09
Comptable : PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 9/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/09/2011 au 30/09/2011 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	60,00	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>60,00</b>	

✂

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		



Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2011.0034332.

Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 10/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

### QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/10/2011 au 31/10/2011 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	60,00	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>60,00</b>	

### AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		





Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2012.0001025.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 12/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/12/2011 au 31/12/2011 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	61,83	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>61,83</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		





Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2012.0024817.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 14/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/07/2012 au 31/07/2012 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	61,83	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>61,83</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		



Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2012.0028063.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 15/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/08/2012 au 31/08/2012 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	61,83	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>61,83</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		







Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2013.0017793.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 18/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/05/2013 au 31/05/2013 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	64,34	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>64,34</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		







Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2013.0027617.

Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 21/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

Votre mot de passe

### QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/08/2013 au 31/08/2013 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	64,34	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>64,34</b>	

✂

### AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		





Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2013.0034886.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service	
Gestionnaire : DUMONT Marie	04 72 69 12 09
Comptable : PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 23/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/10/2013 au 31/10/2013 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	64,34	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>64,34</b>	

✂

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		



Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2013.0038224.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 24/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/11/2013 au 30/11/2013 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	65,49	
RAPPEL LOYER BOX	0,59	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>66,08</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		





Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2014.0004271.

Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service	
Gestionnaire : DUMONT Marie	04 72 69 12 09
Comptable : PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 26/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

A799AUA27967F

Votre mot de passe

### QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/01/2014 au 31/01/2014 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	65,49	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>65,49</b>	

✂

### AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		



Lyon, le 24/03/2014 / G.000000.2014.0007205.

### Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES  
134 RUE JOLIOT CURIE  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Les interlocuteurs à votre service			
Gestionnaire	: DUMONT Marie	04 72 69 12 09	
Comptable	: PASSOT Béatrice	04 72 69 07 19	

Référence : G.00857.6979.00002

Page N° 27/27

TVA Intra. :

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Porte	Type de lot
181	134			49	GARAGE

**ESPACE CLIENT**

**Pour vous identifier**

Votre identifiant

**A799AUA27967F**

Votre mot de passe

## QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/02/2014 au 28/02/2014 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

Quittance	Débit	Crédit
LOYER BOX	65,49	
<b>TOTAL de la période (Euros.)</b>	<b>65,49</b>	

## AVIS D'ECHEANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

Relevé de compte	Débit	Crédit
Montant net à payer		